

Taux de cotisations

CCN des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (IDCC 783)

Personnel cadre et non cadre

À compter du 01/01/2026

1/ Personnel cadre

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2
Décès	0,724 %	0,724 %	-	-	0,724 %	0,724 %
Rente éducation	0,076 %	0,076 %	-	-	0,076 %	0,076 %
Incapacité temporaire	-	-	0,500 %	0,981 %	0,500 %	0,981 %
Invalidité / IPP	0,700 %	0,700 %	-	0,519 %	0,700 %	1,219 %
Total	1,50 %	1,50 %	0,50 %	1,50 %	2,00 %	3,00 %

2/ Personnel non cadre

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2
Décès	0,467 %	0,467 %	-	-	0,467 %	0,467 %
Rente éducation	0,076 %	0,076 %	-	-	0,076 %	0,076 %
Incapacité temporaire	-	-	0,647 %	0,647 %	0,647 %	0,647 %
Invalidité / IPP	0,457 %	0,457 %	0,353 %	0,353 %	0,810 %	0,810 %
Total	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %

T1 : partie de salaire brut limité au plafond de la Sécurité sociale.

T2 : partie de salaire brut comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.